

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IGN Belgique, le Cadastre néerlandais et le Cadastre luxembourgeois (ACT) renforcent leur coopération stratégique dans le domaine de la géodésie.

Bruxelles, le 8 juin 2026 – Communiqué de presse.

Le 8 juin, l'Institut géographique national (IGN) belge, le Cadastre néerlandais et le Cadastre luxembourgeois (ACT) ont signé un accord stratégique visant à renforcer leur coopération dans le domaine de la géodésie et à contribuer ensemble au développement de la chaîne d'approvisionnement géodésique mondiale.

Lors de la première Benelux Geodesists' Meeting (BGM), organisée par l'IGN les 5 et 6 mai 2026 à Bruxelles, des géodésiens belges, néerlandais et luxembourgeois ont échangé leurs points de vue sur les grands défis scientifiques et techniques du secteur, confirmant ainsi la volonté des pays du Benelux de renforcer leur coopération.

L'accord signé aujourd'hui s'inscrit parfaitement dans cette évolution et dans le prolongement des discussions stratégiques menées en octobre 2024 entre la direction de l'IGN Belgique et le Cadastre néerlandais. À travers cette collaboration, l'IGN Belgique, le Cadastre néerlandais et le Cadastre luxembourgeois souhaitent contribuer activement à la mise en place d'une infrastructure géodésique européenne plus solide, interopérable et résiliente.

Par la signature d'un « protocole d'accord », les pays du Benelux franchissent une nouvelle étape dans leur coopération en donnant une dimension durable à leur coopération stratégique dans le domaine de la géodésie.

« Cet accord stratégique illustre la volonté commune des pays du Benelux de renforcer durablement leurs capacités géodésiques et de contribuer activement à la résilience de l'infrastructure géospatiale européenne. » - Ingrid Vanden Berghe, administrateur général de l'IGN.

« La coopération au sein du Benelux repose sur une vision commune : celle d'une infrastructure géodésique fiable, interopérable et ouverte, au service de la société, de l'innovation et des générations futures. » - Cora Smelik, membre du conseil d'administration du Cadastre néerlandais.

« La coopération géodésique transfrontalière contribue à renforcer les systèmes de référence, à intensifier l'échange de connaissances et à mettre en place une approche européenne cohérente face



aux défis de demain. Les pays du Benelux sont fiers de pouvoir jouer un rôle moteur à cet égard. »
- Bernard Reisch, directeur adjoint, Cadastre luxembourgeois (ACT).

Renforcer l'infrastructure géodésique européenne

La géodésie constitue l'infrastructure invisible qui sous-tend de nombreux systèmes critiques modernes : positionnement GNSS, navigation, observation de la Terre, synchronisation temporelle, mobilité intelligente et infrastructures de l'économie numérique.

Dans le contexte de la transformation numérique, des défis en matière de résilience et du besoin croissant de données de positionnement fiables, la coopération entre les pays du Benelux vise à renforcer durablement leurs capacités géodésiques.

L'accord prévoit notamment :

- La poursuite de l'exploitation des centres d'analyse GNSS belges, néerlandais et luxembourgeois ;
- L'intégration de stations de référence GNSS transfrontalières dans les analyses afin d'améliorer la densité du système ETRS89 (European Terrestrial Reference System 1989) et la fiabilité de la détermination du positionnement dans les régions frontalières entre la Belgique et les Pays-Bas ainsi qu'entre la Belgique et le Luxembourg ;
- La poursuite de l'exploitation des stations de mesure géodésiques telles que les stations de référence géodésiques intégrées (IGRS) et les antennes GNSS permanentes ;
- La mise en place d'analyses GNSS communes sur la base de stations de référence partagées ;
- La création d'un centre commun de combinaison des analyses GNSS ;
- Le développement et la mise en œuvre d'un service de validation des signaux de correction afin d'améliorer la précision des mesures GNSS ;
- Le renforcement de la mise en œuvre du système de référence vertical européen (EVRS) dans les régions frontalières grâce à des nivellements précis au sein du Benelux ;
- Le développement d'une infrastructure liée au repère de référence altimétrique international (IHRF) et l'amélioration de l'intégration entre les données terrestres et maritimes, notamment en collaboration avec l'université technique de Delft.

L'accord confirme également la volonté des trois institutions de se réunir régulièrement en vue de renforcer leurs capacités et d'intensifier l'échange d'expertise scientifique et technique. Cela est essentiel sur un marché du travail confronté à une pénurie d'experts en géodésie.

Une ambition commune au niveau international

Au-delà de la coopération, cet accord reflète une ambition commune : renforcer la contribution de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg aux initiatives internationales majeures dans le domaine de la géodésie. Les trois partenaires soulignent l'importance stratégique croissante d'une infrastructure

géodésique résiliente dans un monde de plus en plus dépendant des systèmes de localisation, de navigation et de synchronisation temporelle, y compris dans des conditions difficiles ou des situations de crise.

L'IGN Belgique, le Cadastre néerlandais et le Cadastre luxembourgeois renforceront ainsi leur coopération au sein d'organisations internationales telles que l'AIG, l'IGS, l'EUREF, l'EPOS et l'EUPOS. Par cette signature, les trois institutions réaffirment leur engagement en faveur de la coopération scientifique internationale, du partage des connaissances et du développement d'infrastructures géospatiales durables et tournées vers l'avenir, au service de l'ensemble de la société.

Contacts presse :

Service de communication IGN comcel@ngi.be

Babs Carpentier (NL – 0478 52 86 70) et Sandrine D'Hoedt (FR - 0471 44 12 98)